

Le magazine d'information de la Ville de Machecoul

# regards

Septembre/Octobre 2012

AUTOUR DE MACHECOUL

Armand Pavageau - Maurice Fillonneau  
Exposition à l'Auditoire

sommaire



**INFORMATION**  
Si vous souhaitez faire figurer une information dans le prochain numéro de Regards (novembre - décembre 2012), merci de nous faire parvenir vos demandes avant le 10 octobre 2012, par mail : communication@machecoul.fr  
La parution de cette information reste à l'appréciation de la commission information.

**regards**  
Magazine d'information bimestriel de la Ville de Machecoul  
**Mairie de Machecoul**  
5 place de l'Auditoire - 44270 Machecoul  
Tél. 02 40 02 35 50 / Fax. 02 40 02 27 60  
Site Internet : http://www.machecoul.fr  
Courriel : communication@machecoul.fr

**Directeur de la publication** : Alain de La Garandère  
**Commission information** : Alain de La Garandère, Yannick Le Bleis, Michel Sandonado, Béatrice de Grandmison, Louis Gravoil.  
**Rédaction-coordination** : Lara Fortinneau, Catherine Gouy-Renaud, Valérie Bréger.  
**Credits photos et illustrations** : Mairie de Machecoul, Anne-Sophie Jardin, Bernard Guillet, Hélène Petiteau.  
**Tirage** : 3 400 exemplaires.  
**Conception et mise en page** : Enola Bis (02 51 78 60 24).  
**Impression sur papier recyclé** : Imprimerie Cartoffset.  
**Distribution** : Herbanges Distribution.  
**Dépot légal** 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

actualités ■

- Modification du PLU : un toilettage réglementaire 3
- Un coup de pouce pour les demandeurs d'emploi ! 4
- Pensez-y ! Le recensement citoyen est obligatoire 4
- Enquête publique concernant le projet de modification du PLU 4
- Etes-vous inscrits sur les listes électorales ? 4
- Vol de câble téléphonique 4
- Promouvoir la gastronomie et les vins du Pays de Retz 4
- La bibliothèque de Machecoul se déplace chez vous 5
- Perpétuer le devoir de mémoire 5
- Lectures, animations, prêts de documents de la bibliothèque 5
- Inauguration de la salle "Les Balastières" 6
- Fête des courses à l'hippodrome 6
- Ils se sont démarqués ! 6

regard sur ■

- Vous créez ou reprenez une entreprise ? 7
- La plateforme d'initiative vous accompagne !

dossier ■

- Tranquillité publique : tous concernés ! 8-9

Machecoul au quotidien ■

- Soyez curieux, rejoignez-nous ! 10
- Mains créatives 10
- Termites et autres insectes xylophages... 11
- A la découverte des "patrimoines cachés" en Pays de Grandlieu Machecoul Logne 11
- Question sur... Quelles solutions nouvelles pour les propriétaires endettés ? 11

autour de Machecoul ■

- Armand Pavageau - Maurice Fillonneau Exposition à l'Auditoire 12

bloc-notes ■

- Agenda 13
- Urgences 13
- Mairie 13
- Etat-Civil 13

rétro ■

- Les événements marquants 14-15

actualités

## Modification du PLU : un toilettage réglementaire

La commune de Machecoul est amenée à engager une modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10 avril 2007 et révisé en mai 2010 afin de procéder en particulier à une modification des dispositions réglementaires, visant notamment à maintenir la diversité commerciale en centre-ville de Machecoul.

La modification du PLU a également pour objet de :

- permettre la réalisation d'un projet hôtelier en périphérie nord-est de l'agglomération, à proximité du rond-point des Carrières,
- mettre en adéquation certains articles du règlement avec les dispositions du code de l'urbanisme apparues depuis 2010,
- de faire vivre le règlement au regard des problématiques locales (objectif à long terme de valorisation du site de loisirs du Grand-Etang, valorisation du cadre de vie des habitants et du patrimoine...),
- améliorer la compréhension du règlement (par l'introduction par exemple de définitions dans le chapitre des dispositions générales).

**L'ENJEU DU MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE**  
La commune souhaite intégrer un nouvel outil à son PLU en procédant à la délimitation d'un secteur au titre du L. 123-1-5 du code de l'urbanisme afin de protéger la diversité commerciale.

Il est proposé d'identifier sur quelles zones du centre-ville les changements de destination des commerces existants, bureaux, services financiers et bancaires, services d'assurance, d'immobilier et de travail temporaire seront interdits. Cette disposition s'appliquera au rez-de-chaussée des constructions ayant une façade sur la voie concernée par le linéaire.  
Ces linéaires commerciaux sont situés rue du marché, place des halles, rue saint-Honoré et ne

concernent que la zone Uac. Bien évidemment, il est rappelé que cette même zone Uac interdit les changements de destination des commerces pour du logement et fait l'objet d'un périmètre de sauvegarde des commerces.

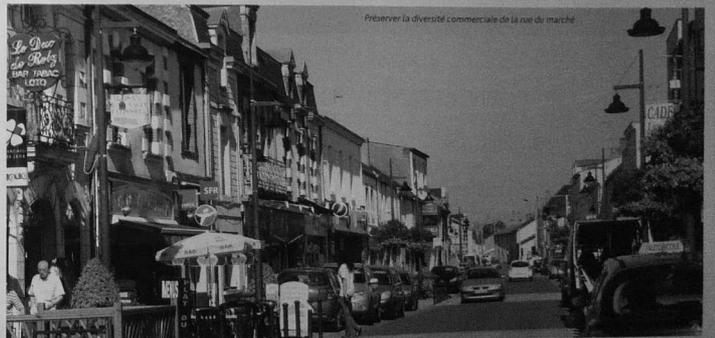
**UNE "RELECTURE" DU RÈGLEMENT D'URBANISME**  
La commune de Machecoul a souhaité procéder également à une "relecture" de son règlement dans le cadre de la modification du PLU, visant essentiellement à :

- introduire un article au chapitre des dispositions générales du règlement permettant de repécifier certaines définitions : extension mesurée, surface de plancher, et activités de services ;
- mettre à jour le règlement au regard des évolutions réglementaires (par exemple loi du 1<sup>er</sup> mars 2012 remplaçant les notions de SHON et SHOB par celle de surface de plancher) ;
- permettre une meilleure densification du tissu urbain existant, également dans la suite logique de la loi Grenelle visant à l'économie d'espace :
  - en assouplissant par exemple les règles : il sera désormais question d'une largeur de chaussée de 5 mètres quand elle est prévue à double sens et de 3 mètres en sens unique,
  - pour la zone Uad (quartier des Bancs), en limitant à une place de stationnement par logement les besoins de cette opération (cela concerne une résidence pour les séniors et des logements sociaux dont les besoins en stationnement sont inférieurs à ceux d'une opération classique d'habitat),

- en réduisant le recul des constructions en zone d'activités (zones Uf) de 20 mètres à 15 mètres des voies autres que les routes départementales,
- introduire dans les secteurs d'habitat, une disposition permettant de mieux assurer l'intimité des habitants entre parcelles voisines, en imposant un recul minimum des constructions de 6 mètres par rapport aux limites séparatives (sauf cas spécifiques) ;
- réduire les hauteurs de constructions en limites séparatives en les abaissant de 4 à 3,6 mètres, pour des raisons de qualité du paysage urbain.

Il s'agit aussi de mettre à jour le règlement des clôtures des phases 2 et 3 de la ZAC de Richebourg : ces dernières devant être réalisées dans le cadre d'un pré-verdissement, il n'est plus approprié de maintenir la règle sur des murets sur l'alignement des voies. Il est aussi prévu de :

- permettre à terme une valorisation du site du Grand-Etang et de ses abords à proximité du rond-point des Carrières en favorisant le transfert des dépôts et remblais sur un autre site ;
- permettre à des activités liées à l'hébergement hôtelier ou à la restauration de s'implanter près du rond-point des Carrières, dans une zone déjà réservée à l'habitat collectif groupé et aux constructions à usage d'activités et de services ;
- éviter que de nouveaux tiers ne viennent s'implanter en zones naturelles de réhabilitation (Nir, Nrp et Nrs), en précisant au règlement que les extensions mesurées des habitations ne doivent pas générer de nouveaux logements.



## Un coup de pouce pour les demandeurs d'emploi !

Ne pas maîtriser l'outil informatique et les nouvelles technologies ne facilite pas la recherche d'un emploi. Le pôle emploi et l'Espace Régional Numérique conjuguent leurs efforts pour épauler les personnes confrontées à cette difficulté supplémentaire.

Cet été, ces deux structures ont signé une convention de partenariat pour proposer une offre plus adaptée aux demandeurs d'emploi. De son côté, l'ERN renouvelle sa gratuité d'accès aux demandeurs d'emploi qui représentent pas moins de 30% des adhérents. Parmi ses engagements, l'ERN propose un accompagnement à la mise en page du CV, la création d'une adresse électronique, l'utilisation du portail Pôle emploi. Les animateurs informent et orientent les demandeurs d'emploi vers les services et ateliers dispensés par le Pôle emploi.

Le Pôle emploi, pour sa part, informe les demandeurs d'emploi sur les conditions d'accès et les services proposés à l'ERN. La documentation éditée par le pôle emploi est aussi mise à disposition à l'ERN.

Pour impulser un nouvel élan à ce partenariat, initié en 2004, chacune de ces structures a identifié un correspondant pour favoriser la communication des informations. Ces actions concertées apportent une aide de proximité pour faciliter l'insertion professionnelle. ■

Françoise Michaud, adjointe aux affaires sociales ; Catherine Gouy, responsable de l'ERN, Laure Renaud, correspondante du pôle emploi ; Valérie Malhomme, directrice de l'agence Pôle emploi et Alain de La Garanderie, maire



## Pensez-y ! Le recensement citoyen est obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire à effectuer en mairie et indispensable pour pouvoir participer à la Journée d'Appel à la Défense (JAPD).

Elle peut aussi se faire sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr), rubrique "recensement citoyen obligatoire". La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer ! ■

### Enquête publique concernant le projet de modification du PLU

Le président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné monsieur Georges Renaud en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Jean-Yves Henry en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Une enquête publique se déroulera en mairie de Machecoul, du 5 septembre au 5 octobre 2012. Les pièces du PLU modifiées seront tenues à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du 5 septembre au 5 octobre 2012 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un registre d'enquête sera ouvert par le maire de Machecoul et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les déclarations des intéressés les - mercredi 5 septembre 2012, de 9h à 12h - lundi 17 septembre 2012, de 14h à 17h - vendredi 5 octobre 2012, de 14h à 17h

Il est toutefois précisé que les demandes de changement de zonage des terrains en zone constructive n'entrent pas dans cette procédure de modification du PLU.

### Etes-vous inscrits sur les listes électorales ?

Les habitants de Machecoul peuvent aujourd'hui demander leur inscription sur les listes électorales par Internet. Cela évite un déplacement en mairie. La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) d'accéder à la démarche en ligne "inscription sur les listes électorales" puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

### Vol de câble téléphonique

Machecoul n'échappe pas à ce phénomène : des vols de câble téléphonique gênent des perturbations sur le réseau de France-Télécom/Orange. L'entreprise s'active pour rétablir dans les meilleurs délais les habitants des communes touchées privées d'internet et de Téléphone. Elle précise cependant que le problème est d'une telle ampleur qu'Orange ne parvient pas à rétablir dans des délais satisfaisants les communes concernées.

### Promouvoir la gastronomie et les vins du Pays de Retz

Cette année, la confrérie des chevaliers "Rais-vins" célébrera les 25 ans de sa fondation, le 27 octobre à l'Espace de Retz.

## La bibliothèque se déplace chez vous

Dans le but de mieux répondre aux attentes des habitants, la bibliothèque propose un nouveau service : le partage de livres à domicile.

Cette action est destinée aux habitants de la commune ayant des difficultés à se déplacer : personnes âgées, handicapées, se trouvant dans l'incapacité, momentanée ou durable, de se rendre à la bibliothèque. En apportant à domicile chaque mois des livres et des revues répondant aux goûts des lecteurs, la bibliothèque souhaite permettre à tous d'accéder à ses ressources, tout en favorisant l'échange et le lien social autour de la lecture. Ce service est gratuit mais l'adhésion préalable à la bibliothèque est nécessaire pour pouvoir en bénéficier. L'abonnement annuel à la bibliothèque est de 20 euros, et permet d'emprunter jusqu'à 10 documents à la fois. ■

Plus de détails sur le site internet de la bibliothèque : [www.bibliotheque-machecoul.fr](http://www.bibliotheque-machecoul.fr) Inscription et renseignements sur ce service par téléphone au 02 40 31 47 61 ou lors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.



### Lectures, animations, prêts de documents de la bibliothèque

Deux fois par mois, deux membres de l'équipe de la bibliothèque se déplacent à la maison de retraite pour des lectures, Poésies, contes, extraits de romans ou de documentaires servent de supports à la discussion. Une dizaine de résidents assistent en moyenne à ces séances. La but est avant tout de créer un moment de partage, d'échange et de convivialité qui va bien au-delà de la lecture.

Tous les deux mois la bibliothèque reçoit l'association Retz Accueil. Un groupe d'une dizaine de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, encadré par une animatrice et deux infirmières, vient découvrir une sélection de livres sur un thème choisi. Chacun consulte les documents puis en lit quelques extraits au groupe. Les livres choisis sont ensuite empruntés pour un mois par l'association. Ce moment convivial se termine par un goûter à la bibliothèque. La bibliothèque met à disposition des lecteurs déficients visuels, des documents imprimés en gros caractères mais aussi des livres audio sur support MP3.

## Perpétuer le devoir de mémoire

L'avancée en âge des personnes ayant le statut d'ancien combattant impose de préparer maintenant le maintien du "devoir de mémoire" au sein de notre commune.

On peut le manifester cette année 2012 avec l'évolution des cérémonies concernant le "souvenir des morts de toutes les guerres" que le gouvernement a souhaité placer dorénavant au 11 novembre de chaque année. Cette commémoration particulière ne modifie pas pour autant le temps de rassemblement au 8 mai de chaque année.

"Nous avons pensé que certaines personnes parmi ceux qui ont été engagés pourraient adhérer à l'Union Nationale des Combattants dans le cadre d'un rassemblement des "Soldats de France" déclare le Maire, Alain de La Garanderie. "Il peut s'agir de personnes ayant été en armée active, ou en opérations extérieures, ou plus simplement ayant réalisé leur service national avant sa suppression définitive en 2001, ou encore de ceux engagés dans des actions humanitaires, enfin de sapeurs pompiers professionnels ou volontaires retraités" précise-t-il. Il ajoute aussi que "c'est grâce à la participation du plus grand nombre que nous pourrions ensemble manifester notre attachement à notre pays et à son histoire parfois lourde et douloureuse." ■

Si vous avez effectué un engagement au service de la France ou des habitants de nos territoires divers, veuillez prendre contact avec l'UNC, Bernard Fleury - 02 40 78 52 91

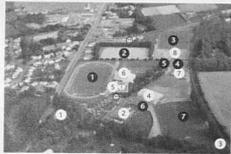


actualités

## Inauguration de la salle "Les Balastières"

Très attendue, la nouvelle salle de sport "Les Balastières" vient d'ouvrir ses portes. Dès la rentrée, les quelques 3 000 élèves des établissements scolaires de la commune vont fouler les 2 000 m<sup>2</sup> de terrains désormais à leur disposition.

Cette salle avec ses 2 terrains de tennis, 4 de volley et 8 de badminton se prête à la pratique de disciplines sportives très variées. Le soir et le week-end, les joueurs de tennis notamment disposent à leur tour de créneaux réservés. Une activité intense se déploie ainsi sur ce site du parc de la Rabine (il s'étend sur 11 hectares avec la piscine) autour de la salle "Les Balastières". Elle sera inaugurée samedi 22 septembre, et pour mieux se repérer sur ce site de 11 hectares, des noms viennent d'être attribués aux différents espaces sportifs. Les loges (salle 1) / Le Falleron (salle 2) / Les Redoux (salle 3) / Les Balastières (nouvelle salle) / Salle Beauregard (convivialité). Pour les terrains de foot extérieurs, le terrain d'honneur et le terrain stabilisé gardent cette appellation. Le terrain Le Falleron est celui situé derrière la piscine et le terrain "Les Balastières" désigne celui situé à côté de la salle du même nom. ■



SALLES		TERREAINS	
1	Loges	1	Terrain d'honneur
2	Le Falleron	2	Terrain stabilisé
3	Les Redoux	3	Tennis (sur Les Balastières)
4	Beauregard	4	Tennis tennis
5	Les Loges	5	Local Association sportive déjeuné
6	Salle de pétanque	6	Area park
7	Les Balastières	7	Terrain foot Le Falleron
8		8	Vivac Bata 101
		9	poste de secours

### Ils se sont démarqués !

Pour la deuxième année consécutive, Honorine Grillet remporte deux médailles d'or au championnat de France Handisport de tir à Sens. Pour la saison prochaine, la jeune Honorine vise une nouvelle fois les championnats de France et souhaite intégrer l'équipe de France.

Saluons aussi les résultats du BMX club en lice à Vallet pour le Trophée de France. Lary Martin a remporté une 7<sup>ème</sup> place en 1/2 finale et Gabriel Bianco une 6<sup>ème</sup> place en 1/16<sup>ème</sup> de finale.



Yves Avril, Patrick Guihal et Pascal Belleuvre président la plateforme d'initiative locale

regard sur...

Vous créez ou reprenez une entreprise ? La plateforme d'initiative vous accompagne !

Vous avez une idée qui, penser-vous, pourrait bien être innovante... Du une affaire à reprendre se présente à vous. Peut-être maîtrisez-vous un savoir-faire que vous souhaiteriez désormais mettre à profit. Du bien vous cherchez un emploi et réfléchissez à une autre alternative...

Nombreuses sont les motivations qui peuvent inciter à créer ou reprendre une entreprise. Cependant, audace et talent ne suffisent pas toujours à réussir un projet. Pour aider les créateurs d'entreprise à se lancer, un certain nombre de dispositifs d'aides existe. Et notamment, la plateforme d'initiative locale (PFIL). Créée en 2003 par deux clubs d'entreprises locaux et le syndicat de Pays, cette association a permis, à ce jour, à 26 entreprises, à Machecoul, de prendre leur envol dans les meilleures conditions.

#### UNE AIDE PRATIQUE ET LOCALE

"Le principal atout de cet outil, analyse Pascal Belleuvre, adjoint au développement économique et initiateur de ce projet, c'est qu'il s'appuie sur l'expérience et l'implication de dirigeants qui connaissent bien le tissu économique local." La plateforme apporte en effet son aide particulièrement sous deux aspects. Yves Avril, lui-même ancien chef d'entreprise, encadre le parrainage du créateur d'entreprise. "C'est un accompagnement du demandeur, nous lui apportons un autre regard sur son projet, avec plus de recul. Il ne doit pas se sentir isolé. Nous lui donnons accès à notre réseau, l'orientons vers des aides adaptées." Patrick Guihal le président actuel de la PFIL explique le prêt d'honneur : "c'est une somme de 3 000 € à 8 000 € à taux zéro, remboursable en trois ans, qui est attribuée au créateur. Cette somme est un véritable levier qui bien souvent peut faire toute la différence auprès des banques. C'est un gage de crédibilité." estime-t-il. "Car ces fonds, il faut le rappeler abondamment des collectivités publiques, mais aussi, et c'est plus rare, des entreprises locales dont des banques" précise Pascal Belleuvre.

Le sérieux et la compétence qui caractérisent ces accompagnements auprès d'entrepreneurs, se paie dans le temps puisque plus de 90% des sociétés qui ont bénéficié du PFIL perdurent. Autre indice révélateur de l'efficacité de l'association : de nombreux dirigeants d'entreprises issus du PFIL paraissent à leur tour... C'est dire tout l'intérêt que présente ce dispositif, qui de plus, est totalement gratuit. Une initiative qui gagne à être connue et qui met en valeur la "solidarité économique", souvent insoupçonnée, entre les dirigeants d'entreprises.

Parmi les projets, les membres de la plateforme envisagent à plus long terme de pouvoir accéder de nouveaux prêts, au-delà des 3 ans, pour les entreprises qui se développent et multiplient les contacts auprès des collectivités dont le Conseil Régional. Ils anticipent l'avenir de leur association. Normal, ils ont la fibre entrepreneuriale ! ■

Contact :  
Agence inter conseil de Machecoul  
19 rue Marcel Brunelière  
02 28 25 09 28

## Fête des courses à l'hippodrome

Hippodrome de haut niveau, Machecoul organise à nouveau, dimanche 23 septembre, la fête des courses. L'occasion pour le public d'admirer un beau spectacle hippique, tout en profitant de nombreuses animations gratuites.

L'hippodrome des Chaumes et son centre d'entraînement s'étendent sur 25 hectares au cœur du Pays de Retz. A la limite de la Loire-Atlantique et de la Vendée, construit sur un sol sableux qui en garantit la souplesse, ce champ de courses court en début et en fin de saison permettant ainsi aux trotteurs et aux galopeurs de préparer leurs objectifs estivaux ou hivernaux.

La qualité de la piste de trot (classée en 1<sup>ère</sup> catégorie) permet l'organisation de deux courses PHH (Pari Hors Hippodrome) par an. C'est en 1885 que le maire de la commune, Henri de la Billaud, crée la Société des Courses de Machecoul. Dès lors, elle n'a cessé d'améliorer la qualité de l'accueil de son public et des professionnels. Avec quelques 70 bénévoles, le comité a toujours beaucoup d'ambition et met tout en œuvre pour que le spectacle soit au rendez-vous durant les huit réunions de courses annuelles.

Dans le cadre de sa mission de faire connaître le monde du cheval et des courses à un nouveau public,

la fédération des courses de l'ouest a créé il y a huit ans la "fête des courses". L'occasion pour les néophytes de découvrir un beau spectacle hippique au plus près des chevaux, un univers de passionnés, et de profiter de nombreuses animations gratuites dans une ambiance festive et conviviale. Les plus jeunes pourront profiter de nombreuses animations et jeux gratuits : structures gonflables, baptêmes de poney, manège, maquillage, distribution gratuite de barbes à papa et de gâteaux, jeux de bois géants, jeu du petit pronostiqueur pour découvrir le monde des courses en s'amusant et gagner plein de cadeaux... Pour les plus grands, seront organisés des tirages au sort sur les tickets perdants tout au long de la journée offrant une deuxième chance à tous. Après chaque course, une dizaine de bons de jeux sont à gagner. Pour plus d'informations : [www.fetedescourses.fr](http://www.fetedescourses.fr) ■

Contacts :  
Marie-Renée Bordron, présidente de la société de courses : 02 40 31 44 32 / 06 13 79 85 80



Début des opérations : 14h  
7 courses : 4 de plat et 3 de trot.  
A ne pas manquer : l'élection de "miss hippodrome" Loire-Atlantique qui participera ensuite à l'élection de "miss hippodrome" Pays de la Loire.

claudio.bordron@orange.fr  
Edith Eleouet : edith.eleouet@fetedescourses.fr  
02 40 40 04 07 - [www.federation-ouest.fr](http://www.federation-ouest.fr)



LE CROCODALE MET LES BOUCHÉES DOUBLES.  
Frédéric et Agnès Clavier ont monté leur entreprise de restauration rapide en 2004 avec l'aide du PFIL. Installés au départ dans un simple camion, leur structure s'est développée au point de leur permettre, depuis cet été, d'ouvrir un restaurant, au même endroit, sur la zone industrielle. Ils peuvent accueillir jusqu'à 100 places assises. "Quand on se lance sans avoir dans son entourage quelqu'un d'expérience on se sent un peu seul au monde face à toutes nos interrogations. Pour nous, cette relation avec la plateforme, c'est juste énorme. Nous avons bénéficié d'un super suivi, je recommanderais la plateforme à tous les créateurs !" confie Frédéric.



Ici comme ailleurs les marques d'incivilités sont devenues fréquentes et parfois quotidiennes... Graffiti sur les murs, dégradations de biens publics, attroupements perçus comme provocants, nuisances sonores, manque de respect envers les personnes âgées ou moins valides, déjections canines sur les trottoirs, accélérations de deux roues intempestives, vitesse excessive... et la liste n'est pas exhaustive.



Volez une étagère de l'axe du bois de l'abbaye de Machecoul.



Dégradation: fûts de verre à l'Espace de Ratz



Graffiti sur les cartonniers



Infraction routière

## Tranquillité publique : tous concernés !

Concernant la tranquillité publique, le maire et Pier-ric Morineau, adjoint chargé de la sécurité, font le constat suivant : "S'il y a certainement davantage un sentiment d'insécurité qu'une insécurité réelle, cela mérite malgré tout de mettre en œuvre des mesures complémentaires aux dispositifs déjà existants afin de lutter plus efficacement contre les incivilités. Machecoul est une ville plutôt calme, mais certains comportements ne peuvent pas être admis. Il apparaît depuis ces années dernières, et notamment depuis quelques mois, que certains habitants, vivant à Machecoul sans projet professionnel ou sans réel projet de vie dans notre cadre communal, sont à l'origine d'actes d'incivilité répétitifs qui rendent bien souvent difficile la vie dans les quartiers et le centre ville. Ces personnes assez jeunes sont aussi pour certains en danger personnel.

De nombreux habitants nous en ont tenus informés et nous nous devons de veiller à une meilleure prise en compte par chacun du respect de la qualité de vie à Machecoul. Nous ne pouvons pas valider des actes d'incivilité.

Il a été convenu avec le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'amplifier notre action afin de limiter ces comportements indelicats qui sont aussi parfois des attitudes agressives dans le cas d'alcoolisation soutenue. Par ailleurs il est important d'engager ces personnes à repenser leur projet de vie à Machecoul ou ailleurs, et de les accompagner dans des démarches de formation et d'intégration. Il est aussi indispensable de mieux garantir leur santé par une interdiction de l'alcoolisation dans les lieux publics."

Ce dossier met en lumière quelques unes de ces mesures aux aspects de prévention et de sanctions.

### MESURES PRÉVENTIVES

Un nouvel arrêté a été pris cet été par le maire pour lutter contre la consommation d'alcool en ville, notamment pour préserver le devenir de jeunes mal engagés en ce domaine. Il y aura verbalisation et amende en cas de non respect de cet arrêté. Un groupe de travail institué entre la commune, travailleurs sociaux, agents de la mission locale, struc-

tures spécialisées de notre secteur, se mobilise pour créer un dialogue avec ces personnes et leur proposer de retrouver le chemin de la formation et de l'emploi.

Une action de sensibilisation vers les propriétaires par courrier pour rappeler leur responsabilité en cas de troubles du comportement de leur locataire envers les voisins de l'immeuble loué. Des actions contre le vol en concertation avec la gendarmerie (alerte vers les commerces et entreprises) sont en place.

À nouveau cette année, l'opération "sécurité vacances" est renouvelée. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui réunit élus, responsables de services de la mairie, directeurs d'établissements scolaires, enseignants, gendarmerie, police municipale propose aussi des mesures dans ce sens.

Toutes ces mesures soulignent l'importance qu'accroissent les élus à préserver un cadre de vie agréable pour tous à Machecoul. Le maire précise aussi : "Chacun doit se placer en situation

normale de responsabilité : les parents qui sont les premiers éducateurs, mais aussi les enfants jeunes ou moins jeunes. Tous nous avons clairement un rôle à jouer pour que chacun vive bien au sein de la commune."

### MESURES SANCTIONS

Pour rappel, voici le montant des amendes liées à ces incivilités :

- déjections canines : 35 €
- voitures garées sur les trottoirs : 35 €
- voitures garées sur place handicapé : 135 €

Dans la mesure du possible, la mairie souhaite responsabiliser l'auteur de dégradation en lui imposant le remboursement des dégradations commises.

En parallèle, la mairie a mis en place le "rappel à l'ordre" (6 en 2011, 3 au premier semestre de 2012). Il s'agit de convocation du contrevenant devant monsieur le maire, le policier municipal (en présence des parents en cas de mineur). A cela s'ajoute, dans certaines situations le "rappel à la loi" auprès du procureur de la République au tribu-

nal de Nantes. A savoir aussi que la Gendarmerie opère des confiscations de matériel (hi-fi, télévision...) en cas de tapage persistant après simple verbalisation.

Il est bon de rappeler que "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres" formule du siècle des Lumières reprise au début du 19<sup>ème</sup> siècle (Essai : De la liberté - John Stuart Mill). Elle figure aussi dans la constitution du 26 août 1789 sous la forme suivante : Art. 4 - "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi."

C'est sur ces bases et sur celles prévues dans le cadre de notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance que seront dorénavant engagées des actions envers les personnes ne se comportant pas correctement à Machecoul.



Découvrez la programmation sur [www.saison-culturelle-machecoul.fr](http://www.saison-culturelle-machecoul.fr) et dans la plaquette jointe à votre magazine "regards"

## Soyez curieux, rejoignez-nous !

Au cours de la saison 2011-2012, le théâtre de l'Espace de Retz a enregistré 4 873 visites pour des spectacles en soirée et sorties familiales, ce qui porte à 79% la fréquentation des soirées.

### BILAN ARTISTIQUE

La saison a été marquée par la richesse des propositions artistiques, tant du point de vue des types de disciplines présentées, que des formes de spectacles (avec notamment de beaux succès, pour ne citer qu'eux, les Nino's, en clôture des Hiver/halles, Andiamo, cirque sous chapiteau à la Rabine ou encore Safari Intime à St Lumine de Coutais, spectacle de rue qui a réuni plus de 1 000 spectateurs sur 2 soirées).

### ÉDUCATION ARTISTIQUE

Au cours de l'année écoulée, 4 191 élèves ont été accueillis sur le temps scolaire pour des ateliers, concerts, représentations théâtrales, spectacles de danse, visites d'expositions et visites de la salle. A la veille de l'ouverture de la saison 2012-2013, nous vous proposons une nouvelle fois de cheminer ensemble avec du théâtre, du cirque, de la danse, de la musique mais aussi des expositions, des rencontres, des conférences, des stages, des ateliers, des répétitions publiques. Entre créations, œuvres contemporaines et de répertoire, nous cherchons à bâtir une saison douteuse d'inventivité mais aussi de chaleur et de convivialité qu'avec vous nous avons tant de plaisir à partager. ■

Renseignements et réservations au 02 40 02 25 45 - Ouverture de la billetterie le samedi 8 septembre.

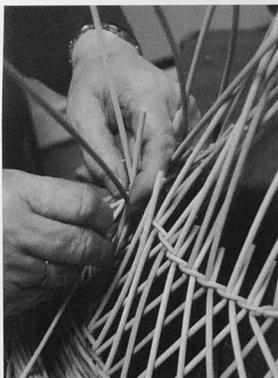
## Mains créatives

La rentrée est souvent le moment propice pour s'essayer à de nouvelles activités. Comme chaque année, l'association "mains créatives", avec à sa tête Mireilla Clavier en tant que nouvelle présidente, propose une dizaine d'activités différentes avec des nouveautés.

Pour les adultes, (si et seulement si les inscriptions sont suffisantes) il est question d'atelier peinture sur porcelaine, de tricot avec Sophie de Grandmison, de réfection de fauteuil le mardi avec Mme Dang et peinture sur soie avec Mme Buchou. Concernant les enfants, ils pourront découvrir les arts plastiques (7 à 11 ans), les cours de dessin avec l'auteur de BD Jean-Marie Michaud (10 à 13 ans). Sans oublier la nouvelle activité proposée, le mercredi après-midi pour les ados : "expression plastique libre" (liberté de thème, de support et de technique) animée par une jeune plasticienne, Aurélie Bailly du P'tit Atelier (14 à 18 ans). Les autres activités sont reconduites.

Notes bien qu'il est prévu une seule permanence pour s'inscrire : samedi 8 septembre de 10h à 12h au local, place du Sel. Il est possible néanmoins de s'adresser au service culturel, 14 rue de la Taillée. ■

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le blog [mainscreatives.blogspot.com](http://mainscreatives.blogspot.com) Expo : <http://mainscreatives.artblog.fr/>

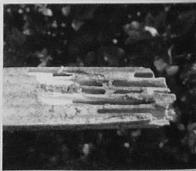


### Termites et autres insectes xylophages...

Les termites peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction. Leur activité peut affecter la qualité d'usage des bâtiments mais aussi causer des désordres importants dans leur structure même.

La présence de termites dans un immeuble bâti ou non, doit être déclarée en mairie.

En cas de vente, le vendeur doit fournir un état relatif à la présence de termites. Pour plus d'information, se référer à la réglementation - loi n°99-471 du 08 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immobiliers contre les termites et autres insectes xylophages. Consultez aussi le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Termites-et-autres-insectes-13413.html>



### A la découverte des "patrimoines cachés" en Pays de Grandlieu Machecoul Logne



Cette année, le Pays s'associe au thème national des journées européennes du patrimoine : "les patrimoines cachés". Si le Pays n'a pas de cathédrale ou de palais monumental, il recèle une richesse patrimoniale insoupçonnée : ancien hospice, chapelles, vestiges archéologiques, gentilhomnières, espaces naturels aménagés par l'homme sans oublier les savoir-faire et les pratiques culturelles.

Ce week-end du 16 et 17 septembre sera l'occasion pour les habitants du Pays de Grandlieu Machecoul Logne comme pour les touristes de passage de découvrir l'histoire et le patrimoine du Pays. 29 manifestations sont proposées sur l'ensemble du Pays. Associations, propriétaires, offices de tourisme, mairies se mobilisent pour vous accueillir. Les manifestations sont gratuites et ouvertes à tous. De nombreuses visites guidées sont proposées ainsi que des animations familiales pour que le patrimoine d'hier se conjugue au présent.

## Question sur... Quelles solutions nouvelles pour les propriétaires endettés ?

Le Service Conseil Logement, avec l'appui du Conseil Général de Loire-Atlantique, œuvre depuis 50 ans auprès des propriétaires en difficulté. Son crédo : aider les propriétaires à garder leur toit. Une problématique qui, plus que jamais, est au cœur de l'actualité en cette période de crise. Rencontre avec M. de Villemeur, président du SCL.

### QUELLES SONT LES PERSONNES QUI FONT APPEL AU SCL ?

Ce sont des propriétaires ou accédants à la propriété, qui ont vu leurs revenus chuter pour des raisons diverses : changement de situation professionnelle, accident de la vie, période de chômage.

### DANS QUELLES SITUATIONS FINANCIÈRES SE TROUVENT CES PROPRIÉTAIRES ?

Dans tous les cas, ils ne peuvent plus faire face aux remboursements de leurs crédits immobiliers. Au début, les familles essaient de s'en sortir par des petits crédits à la consommation ou des prêts à des proches, le temps de souffler. En fait, leur situation s'aggrave et elles se retrouvent pour certaines fichées à la Banque de France.

### QUEL RÔLE JOUE LE SCL AUPRÈS DE CES PROPRIÉTAIRES ?

Plus tôt, ces propriétaires viendront nous consulter, plus facile sera le redressement de leur situation, c'est important d'insister sur ce point. Nous

ne sommes pas là pour juger, mais pour les écouter et les aider. D'abord nous proposons un diagnostic gratuit et confidentiel de leur situation. Ensuite nous étudions avec eux des solutions financières adaptées.

### CONCRÈTEMENT QUE POUVEZ-VOUS PROPOSER AUX PROPRIÉTAIRES LES PLUS ENDETTÉS ?

En 2012 un nouveau dispositif apporte enfin une solution aux propriétaires fichés à la Banque de France. Jusqu'ici, il était impossible de proposer un rachat de crédits à une personne dans cette situation. Aujourd'hui avec "second chance", nous pouvons rembourser les dettes litigieuses, procéder à la levée de l'interdiction bancaire et au déchéage et proposer un rachat de crédits. Ce dispositif permet de débloquer de nombreuses situations et le SCL est le seul à le proposer actuellement. ■

Pour tout renseignement, contactez : SCL, 20 rue Fénelon à Nantes, au 02 40 20 10 22







Vendredi 22 juin - fête de la musique  
"la Ritournelle de Rani Creations", "les échappés du tambour",  
"l'école de musique", "les scarabées rodent", "Chorale Tenu-  
Enchantés", "les anachorètes"



- ⑧ Samedi 16 et dimanche 17 juin : 5<sup>ème</sup> rencontre des zcv clubs de Bretagne
- ⑨ Mardi 26 juin : sortie "les tout petits" à la ferme des Pommettes avec le RAM
- ⑩ Du samedi 30 juin au vendredi 27 juillet : exposition "made in L.A" place de l'église
- ⑪ Dimanche 1<sup>er</sup> juillet : inauguration du théâtre de verdure à l'abbaye de la Chaume
- ⑫ Samedi 7 juillet : inauguration du château d'eau
- ⑬ Jeudi 12 juillet : remise de médaille à l'occasion du départ en retraite de Marie-Anne Perrodeau, directrice adjointe et de Jean-Charles Boucard, directeur du collège Lycée Saint-Joseph (autour du maire)



# MACHECOUL



## SAISON CULTURELLE

théâtre

musique

danse

cirque

Théâtre de l'Espace de Retz  
2012/2013